

# Seuls les pneumatiques usagés provenant de véhicules légers et motos de PARTICULIERS sont ADMIS

Les **conditions de reprise** sont :



- Pneus de véhicules légers et motos de particuliers uniquement
- Pneus propres non cisailés et non souillés
- 4 pneus maximum/ an/foyer

Les **interdits** sont :

- Pneus issus des professionnels (toutes activités)
- Pneus VL et motos cisailés, souillés
- Pneus PL, agraires et GC
- Pneus d'ensilage, issus de dépôts sauvages

**Les pneumatiques issus des professionnels sont strictement interdits en déchèterie**